

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Date de la convocation : **5 décembre 2025**

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de présents : **18**

Nombre de votants : **20 dont 2 pouvoirs**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Bernard DABRETEAU - Joël OIRY - Mme Martine FAUCHARD (*pouvoir pour les délibérations 102.12.25 à 113.12.25*) - M. Antoine ORCIL - Mme Iraceme GONCALVES - M. Laurent BERTAUD - Mmes Christelle SAUVAGET - Véronique BERGER-MACOIN - Marie-Andrée LARDIÈRE - MM. Vincent BRETECHER - Patrice PAVAGEAU - Mmes Valérie TARDY - Mélanie CHOBLÉT - MM. Sébastien PAVAGEAU - Grégory THEPAULT - Mmes Aurélie JOULIN (*absente pour les délibérations 102.12.25 et 103.12.25*) - Solène GUIBERT - M. Baptiste SORIN

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Martine FAUCHARD a donné pouvoir à M. BERNARD DABRETEAU de la délibération n°102.12.25 à la délibération n°113.12.25 - M. Franck CORNEVIN a donné pouvoir à M. Antoine ORCIL - Mme Sylvia CORDEL a donné pouvoir à Mme Aurélie JOULIN

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Aurélie GAZEAU - MM. Fabien GUIBRETEAU - Mathieu ROBIN

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Marie-Andrée LARDIÈRE comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°110.12.25

OBJET : TARIFS 2026

M. Joël OIRY 1^{er} adjoint en charge de l'aménagement - voirie - réseaux, Mme Martine FAUCHARD adjointe en charge de la vie culturelle - patrimoine - tourisme et associations et M. Antoine ORCIL, adjoint en charge de l'Environnement – espaces verts - liaisons douces présentent les propositions de tarifs 2026 conformément aux tableaux annexés.

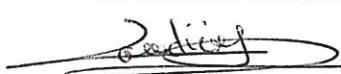
*Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu les propositions des commissions municipales,*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► FIXE les tarifs 2026 conformément aux tableaux annexés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.
Fait à ROCHESERVIERE, le 15 décembre 2025

La secrétaire de séance



Marie-Andrée LARDIÈRE



Le Maire



Bernard DABRETEAU

